



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 JUILLET 2014

Présents : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, DOHR Hervé, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine.

Délibérations du conseil

- Le conseil accepte les devis pour les travaux programmés :
 - Entreprise EUROVIA pour un montant de 32 908,53 € TTC : réfection rue du Château et remplacement de 13 avaloirs.
 - Entreprise TRB TRAPID-BIGONI pour un montant de 17 961,50 € TTC : prolongement en enrobé : route de Martincourt, route de Minorville, entrée chemin de la Rappe et du bois de Poulain.
 - Entreprise SVT pour un montant de 3 562,90 € TTC extension de l'éclairage public : deux luminaires sur le parking des Chapelines et deux autres, faubourg saint Claude.
- Il accepte le devis de l'ONF de 1 762,53 € pour lamaintenance des cloisonnements en forêt communale.
- Il décide de verser l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 119,55 € à l'Abbé TSHIMANGA Roger domicilié à Noviant aux prés pour l'année 2014.
- Le conseil refuse la dématérialisation des délibérations d'un montant de 300,00 € pour 3 années proposée par la Sous-préfecture.

Questions diverses

- **PLU de Noviant** : la commune ne souhaite pas être consultée au cours de la révision du POS transformé en PLU de la commune de Noviant aux Prés.
- **Terrain de foot et terrains de jeux** : le maire a pris un arrêté d'interdiction de circulation à tous les engins motorisés sur le terrain de football et les terrains de jeux et en dehors des parkings, sauf autorisation exceptionnelle.
- **Réhaut-Moulin** : les conseillers ont pris rendez-vous pour refaire la toiture du lavoir et abattre les arbres à proximité.

- **Associations locales** : 2 armoires stockées salle des Chapelines sont prêtées à la Manonvilloise. La petite salle à côté de la MJC est prêtée aux deux associations pour entreposer leur matériel. Des cours de Zumba seront donnés à partir du 9 septembre à 20 h salle des Chapelines. La Manonvilloise et la MJC organisent le réveillon du nouvel an.

Informations

- Un nettoyage du village à l'initiative de la commission environnement et de la MJC est prévu le 20 septembre 2014, à 9 h 00.
- **Fermeture du secrétariat de mairie du 11 au 31 août 2014 : pour toute urgence, s'adresser au maire au 03.83.23.15.42.**
- Pour les personnes ne pouvant se déplacer à la déchetterie : une collecte gratuite d'objets encombrants peut être demandée à la CCT au 03.83.43.23.76 ou à la commune de Manonville au 03.83.23.19.42 à raison d'une collecte par trimestre et dans le respect de la liste suivante :
Déchets acceptés : mobilier (tables, chaises, étagères, meubles, meubles de jardin, fauteuils, canapés, matelas), **déchets électriques et électroniques** (appareils électroménagers, réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, fours, fours micro-ondes, aspirateurs, téléviseurs, écrans, ordinateurs, imprimantes).
Tout autre déchet ne sera pas repris.
La limite de volume par foyer est de 2 m3 avec des déchets de 2 mètres de long maximum.

Le maire
Patrick THIERY